Valproate : l'Agence européenne publie de nouvelles recommandations

Abderrahim DERRAJI - 2018-02-14 16:10:38 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence européenne des médicaments a publié le 9 février de nouvelles recommandations sur l'utilisation des médicaments à base de valproate chez les femmes. L'EMA recommande de ne pas utiliser ces médicaments durant la grossesse en cas de migraine ou de trouble bipolaire. Par contre, en cas d'épilepsie, on ne peut ignorer le fait que certaines femmes se trouvent dans l'impossibilité de se passer de valproate durant la grossesse, tout en ayant recours à des soins spécialisés appropriés. Quelle que soit l'indication, le valproate ne doit pas être utilisé chez les patientes à partir du moment où elles peuvent tomber enceintes, sauf si les conditions du nouveau programme de prévention de la grossesse sont remplies. Ce programme de prévention de la grossesse chez des patientes sous valproate consiste à évaluer les patientes pour connaître leur possibilité de tomber enceinte ou pas. Ensuite, un test de grossesse s'impose avant le début de l'administration du valproate et durant le traitement si besoin est. Ce programme prévoit d'informer les patientes au sujet des risques qu'elles encourent et qui peuvent être évités par une contraception efficace. Par ailleurs, le traitement doit être réévalué chaque année. Un nouveau formulaire va être mis à la disposition des médecins et des patientes pour être sûr que les réévaluations seront éffectuées conformément aux recommandations de l'EMA.
L'Agence européenne recommande de prévoir des pictogrammes sur les boites des spécialités à base de valproate pour attirer l'attention des femmes susceptibles de tomber enceinte.